

communauté des affaires dans toutes les régions du pays. Les bureaux régionaux ont mis sur pied des programmes subventionnés par le gouvernement, tel que le PDME, coordonné des activités commerciales comme le Mois canadien des exportations, organisé des colloques et des ateliers, offert des conseils concernant l'exportation, planifié les activités d'exportation et analysé les capacités d'exportation des sociétés de leur région. Pendant l'année, de considérables efforts ont été faits pour intégrer les possibilités d'exportation de chaque industrie, selon les secteurs, aux plans de travail des missions, afin de leur permettre d'établir des priorités entre les industries.

Facilitation du commerce

La facilitation du commerce est l'un des programmes opérationnels permanents du Ministère qui englobe les mesures destinées à simplifier et à analyser les procédures et la documentation liées au commerce international. Une liaison fréquente avec le secteur privé par le biais des associations industrielles, des sociétés et d'experts-conseils en matière de facilitation du commerce permet d'assurer que les normes internationales touchant la production, l'acheminement et le traitement des données sur chaque transaction commerciale reflètent les meilleurs pratiques et intérêts actuels du Canada. Les initiatives de l'industrie ont été soutenues après avoir aidé le Conseil canadien des échanges électroniques à organiser des colloques dans huit villes canadiennes dans le cadre du Mois canadien des exportations qui a eu lieu en octobre 1986.

Le Comité interministériel de la facilitation du commerce international, présidé par le Ministère, a continué de veiller à ce que les préoccupations canadiennes dans ce domaine soient portées à l'attention des organismes internationaux s'occupant de normes et de documents en vigueur dans le commerce international.

Centre de recherches sur les relations commerciales internationales

Le Centre de recherches du Conference Board du Canada sur les relations commerciales internationales est financé en partie par le Ministère. Le Centre s'intéresse surtout aux questions relatives au commerce extérieur du Canada et sa compétitivité à l'étranger, et tente de sensibiliser le public à ces questions. Son programme de recherche correspond aux intérêts de ses membres et est administré par un conseil consultatif composé de représentants des secteurs privé et public. Il entreprend également des recherches intéressantes plus particulièrement certains de ses membres. Pendant l'année, le Centre a continué de publier des rapports fondés sur son programme de recherche; il a produit tous les trois mois une liste des cours d'éducation en matière d'exportation et des ateliers offerts au secteur privé, a organisé la conférence internationale annuelle sur les perspectives d'affaires et a continué de donner des conférences et des colloques sur le commerce.

Centres d'études en administration internationale

Ce programme appuie les centres déjà en place aux universités de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de Western Ontario, ainsi qu'à l'université Dalhousie et à

l'École des hautes études commerciales de Montréal. Cette aide prend la forme de subventions accordées à des fins d'exploitation et de recherche, et de bourses d'études offertes aux étudiants de ces universités. Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de la gestion et des techniques de commercialisation des entreprises canadiennes au niveau international. Il appuie également la recherche visant une meilleure compréhension des questions et défis posés aux exportateurs canadiens et, par l'entremise de colloques et d'ateliers, cherche à renforcer les connaissances et les compétences des sociétés canadiennes menant des activités de commerce extérieur. Chacun des centres a un conseil consultatif composé de membres de la communauté des affaires, du gouvernement et du monde universitaire. Ces conseils veillent à ce que les centres soient à la pointe des développements commerciaux et des préoccupations de la communauté internationale des commerçants au Canada.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) — Programmes de promotion

Pendant l'année, ces deux programmes de promotion des exportations ont été regroupés et restructurés, tel que recommandé par le groupe de travail Nielsen. Après une année de consultations avec l'industrie, les associations d'affaires, les gouvernements provinciaux et d'autres ministères fédéraux, les deux programmes ont été fusionnés et comporte maintenant deux volets : le premier englobant l'aide aux activités parrainées par le gouvernement (ancien PPP) et l'autre, les activités mises sur pied par l'industrie (ancien PDME). À la demande de l'industrie, le programme garde le nom de PDME.

En raison des réductions budgétaires de 30 % recommandées par le groupe de travail, l'aide accordée à certaines divisions a été réduite, les critères d'admissibilité et les exigences de déclaration des requérants ont été renforcés et un élément de recouvrement des frais a été introduit pour les activités parrainées par le gouvernement.

L'objectif du nouveau PDME est d'améliorer les résultats commerciaux du Canada à l'étranger et, par le fait même, de stimuler l'économie canadienne en améliorant la production et en créant des emplois. Conformément aux stratégies industrielles et commerciales du gouvernement, le PDME offre aux entreprises canadiennes la possibilité d'entreprendre de nouvelles activités d'exportation, souvent risquées, qu'elles n'auraient autrement pu ou voulu entreprendre avec leurs seules ressources.

Le PDME offre de l'aide financière aux sociétés canadiennes afin qu'elles puissent participer à des foires et missions commerciales parrainées par le gouvernement, effectuer des visites de prospection des marchés, faire des soumissions pour des projets internationaux, participer à des foires commerciales renommées, former un consortium d'exportateurs au Canada et établir un bureau permanent de vente à l'étranger. Les sociétés paient des frais de participation aux foires parrainées par le gouvernement, alors que celles qui demandent une aide pour des activités mises en marche par l'industrie remboursent la contribution reçue si elles réussissent à réaliser des ventes.